

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** 27 (1990)  
**Heft:** 1002

**Artikel:** Inventeur génial cherche entrepreneur entreprenant  
**Autor:** Delley, Jean-Daniel  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1020400>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 17.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Inventeur génial cherche entrepreneur entreprenant

(jd) La campagne sur les initiatives anti-atomiques et l'article énergétique va s'ouvrir dès la rentrée. Les sociétés d'électricité, elles, ont pris une bonne longueur d'avance puisque, depuis plusieurs mois déjà, elles pilonnent l'opinion à coup d'encarts publicitaires payés par les usagers. Il y a fort à parier que l'essentiel des slogans sera centré sur la peur; peur de la pénurie d'énergie d'un côté, peur du nucléaire de l'autre. Dans ce débat, qui prend l'allure d'une guerre de religion, le problème énergétique n'a rien à gagner. Et pourtant les techniques d'utilisation de l'énergie solaire — la seule ressource d'avenir — se révèlent de plus en plus efficaces. Mais elles ont peine à s'imposer concrètement. Crainte de la nouveauté et résistance acharnée des représentants des formes classiques d'énergie dont le prix est trop bas et compétences lacunaires des «spécialistes» en chauffage expliquent ce retard dans l'application de techniques maintenant au point et conformes aux exigences de sauvegarde de l'environnement.

L'aventure de Friederich Schlatter, un inventeur zurichois de génie (*Die Weltwoche*, 7 juin 1990) est caractéristique de cette situation paradoxale. A la suite de recherches approfondies, Schlatter a mis au point un système de chauffage et de préparation d'eau chaude d'un coût équivalent à celui d'un chauffage classique mais dont les frais d'exploitation sont pratiquement nuls. Le collecteur de chaleur est le toit lui-même: deux profils d'aluminium fixés directement sur la charpente; l'énergie est conduite par une solution acqueuse dans le sous-sol du bâtiment où elle est stockée. Dans ce système, aucun appareil sophistiqué mais des matériaux courant et bon marché. Schlatter ne propose pas une installation clé en main mais un savoir-faire qui inclut également la planification et la réalisation de l'immeuble. Et c'est là que les choses se compliquent: sur le marché de la construction, on trouve toutes sortes de spécialistes mais pas de

généralistes capables de gérer tous les paramètres du système mis au point par Schlatter. L'inventeur ne désespère pas de trouver l'oiseau rare. Avis aux amateurs: la licence exclusive pour l'Europe est à vendre pour 5 millions de francs. Mais attention, Schlatter exige d'un acheteur potentiel qu'il garantisse la mise en œuvre intégrale de son système. ■

### POLITIQUE FEMMES-HOMMES

## Arguments fallacieux

(pi) Il est régulièrement question de quotas pour permettre aux femmes d'être mieux représentées dans les secteurs privés, publics ou politiques. Ainsi la Commission fédérale pour l'égalité entre femmes et hommes envisage-t-elle une initiative populaire visant à imposer une proportion déterminée de femmes sur les listes électorales. Système qui ne résoudrait d'ailleurs pas fondamentalement le problème, puisque une étude de la Commission valaisanne pour l'égalité a démontré, il y a quelque temps déjà, que d'une manière générale les femmes étaient moins facilement élues que les hommes.

Il est certes permis de s'interroger sur l'opportunité d'imposer des quotas, que ce soit aux administrations publiques ou dans les parlements et les gouvernements. Mais certains arguments utilisés pour combattre ce système laissent songeur, comme ces quelques lignes de Jacques-Simon Eggly, conseiller national libéral et journaliste au *Journal de Genève*, parues le 11 juin: «Le pire serait qu'une femme élimine un homme mieux préparé à une fonction, par le seul fait qu'elle serait une femme et obtiendrait un droit privilégié.»

L'argument est inadéquat parce que notre système d'organisation politique est basé sur des inégalités voulues. Presque tous nos gouvernements cantonaux, de même que le Conseil fédéral, fonctionnent selon le principe des quotas et chacun semble trouver la formule «magique»: les sièges sont certes distribués en fonction des voix obtenues, mais aussi en tenant compte, tacitement ou légalement, de l'origine et de la couleur politique.

Dans le cas de l'élection au Conseil des

Etats, un électeur jurassien ou appenzelois a beaucoup plus de poids qu'un zurichois ou un bernois. Il est inscrit dans la Constitution bernoise que les francophones disposent de droit d'un siège au Conseil exécutif. Dans le canton de Vaud, il ne peut y avoir plus de deux représentants d'un même district au Conseil d'Etat (et au Conseil fédéral deux membres issus d'un même canton). En Valais, chaque partie du canton (haut, bas et moyen-Valais) doit être représentée à l'exécutif... Dans tous ces cas, il est admis qu'un-e candidat-e soit élu-e à la place d'un-e autre parce qu'il habite tel région plutôt que tel autre, même s'il-elle dispose de moins de suffrages. Et un-e excellent-e candidat-e au Conseil fédéral sera écarté-e au profit de quelqu'un de moindre qualité parce que son canton y est déjà représenté.

Sans prendre position, on peut en tout cas affirmer que tenir compte aussi du sexe des candidat-e-s ne provoquerait assurément pas l'effet désastreux que certains prédisent. ■

## Thula baba

Le 12 mars

*Je n'ai toujours pas le temps de nourrir mon enfant quand elle a faim.*

*Je me suis occupée de beaucoup de bébés blancs, jamais je ne les ai laissés crier. Cela me rend folle. Mon enfant a faim, j'ai de quoi le nourrir, mais je ne peux pas le faire.*

*Tous les enfants blancs dont je me suis occupée ont été heureux. Je me donnais tant de peine. Mais avec mes propres enfants c'est différent. J'ai dû renvoyer Thoko, Siphon et Jabu, je me suis sentie une mauvaise mère, pour avoir dû abandonner ainsi mes enfants.*

(pi) C'est une employée de maison noire sud-africaine qui pousse ce cri de détresse. Son journal en contient bien d'autres, qui nous plongent dans le système de l'apartheid, des dominants et des dominés, des maîtres et des valets. C'est la ségrégation vécue qui est relatée, simplement et de manière poignante. Un témoignage écrit dans une école d'alphabétisation qui nous fait découvrir que même lorsqu'ils sont «gentils», les maîtres sont odieux. ■

Thula Baba — «Pleure pas mon bébé», 88 pages, 18 francs, aux Editions d'En bas, Lausanne, 1990.